

Arrêté fédéral à publier ultérieurement

L'Assemblée fédérale a adopté, au cours de la session extraordinaire, à l'occasion du 700^e anniversaire de la Confédération, l'arrêté fédéral suivant:

- Arrêté fédéral du 3 mai 1991 instituant un fonds pour la sauvegarde et la gestion de paysages ruraux traditionnels (FF 1991 I 903).

Cet arrêté sera publié dans la Feuille fédérale, dès que la base légale sur laquelle il se fonde sera en vigueur.

14 mai 1991

Chancellerie fédérale

F34426

Arrêté fédéral à publier ultérieurement

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1991
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	18
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	14.05.1991
Date	
Data	
Seite	340-340
Page	
Pagina	
Ref. No	10 106 558

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.